

COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2015

Convocation du : 11/06/2015

PRESENTS : D. Gasc, C. Babot, I. Caubet, J.-P. Combret, P. Delière, B. Gelis, B. Lagarde, C. Moratona, F. Moure, D. Ralière, N. Sans

ABSENTS/EXCUSES : T. Chebelin (procuration à C. Babot), V. Sarthou, F. Vennel, E. Vidal

Secrétaire de séance : I. Caubet

Ordre du jour :

- Renouvellement de la Ligne de Trésorerie Interactive
- Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne en vue d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Personnes Agées
- Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch
- Prix du repas de cantine scolaire pour l'année 2015-2016
- Décisions modificatives des budgets de la Commune et de l'opération « Les Saules »
- Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch pour le raccordement au réseau d'eau potable du lotissement « Les Saules »
- Autorisation au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne pour engager les travaux d'électrification du lotissement « Les Saules »
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent conseil municipal.

C. Babot demande à ce que soit noté les taux des taxes tels que votés, c'est-à-dire Taxe d'Habitation : 20.32 ; Taxe Foncière (bati) 11.45 ; Taxe Foncière (non bati) : 56.10 ; CFE : 23.86.

- **Renouvellement de la Ligne de Trésorerie Interactive**

Monsieur le Maire explique qu'une ligne de trésorerie de 50 000 € qui correspond à 1 mois de fonctionnement permet de pallier un besoin urgent. Elle tombe à échéance chaque année au 1er juillet. Elle est mise à disposition par la Caisse d'Epargne pour EONIA + marge 1,75 % d'intérêt lorsqu'elle est utilisée. Si elle n'est pas utilisée, la commission de non-utilisation est de 0,030 %.

Ce renouvellement s'accompagne d'une délibération.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne en vue d'un groupement de commande pour la fourniture d'électricité**

Monsieur le Maire explique que le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence à partir du 1er janvier 2016. De ce fait, on se doit de consulter parmi plusieurs fournisseurs. Le SDEHG est une émanation du Conseil départemental qui a souhaité un groupement d'achat avec d'autres communes de la Haute-Garonne. Une quarantaine de communes et une 12aine d'EPCI ont d'ores et déjà adhéré.

Une convention doit être signée pour adhérer à ce groupement d'achat pour bénéficier de cet effet volume et identifier les besoins de chaque collectivité (nombre de sites alimentés) afin de les porter sur le cahier des charges. Cette convention doit être envoyée avant le 17 juin, accompagnée d'une délibération.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Personnes Agées**

Monsieur le Maire rappelle que ce syndicat permet aux personnes âgées de plus de 65 ans de pouvoir profiter d'une réduction sur les tarifs des transports départementaux, voire une gratuité. A chaque entrée ou sortie de commune, l'ensemble des communes membres doivent délibérer. Il s'agit dans ce cas précis de la demande de retrait de la commune de Saint-Rome et de la demande d'adhésion de la commune de Bordes-de-Rivière.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil nous avons délibéré pour modifier les statuts du SIECT concernant la prestation de services qu'il soustraite aux communes quant à la facturation des eaux potables et de l'assainissement. Aujourd'hui il faut compléter la formulation pour rajouter les « EPCI » qui sont également concernés et non plus seulement les communes.

Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Prix du repas de cantine scolaire pour l'année 2015-2016**

Monsieur le maire rappelle qu'en mars nous avons délibéré pour le prix du ticket de cantine scolaire suite à l'offre de prix proposée par la société Ansamble sensiblement moindre que celui de l'année dernière avec toujours les 5 éléments et 1 repas bio par trimestre.

Il avait été augmenté il y a un an à 3,10 € et nous avons délibéré en mars pour le maintenir au même tarif.

Arrivée de B. Gelis à 19h20

On se doit de délibérer pour la rentrée scolaire. Si augmentation il doit y avoir du prestataire, elle sera à date anniversaire du contrat soit au mois d'avril 2016.

Monsieur le Maire propose de ratifier ce qui a été décidé en mars, soit 3,10 € le repas.

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

➤ **Décisions modificatives des budgets de la Commune et de l'opération « Les Saules »**

Sur le budget de la commune.

Des dépenses imprévues pour 4154 € en investissement pour réfection des dalles sous plafond du groupe scolaire dont une partie a été remboursée par l'assurance ainsi que plusieurs interventions de l'électricien toujours au groupe scolaire.

Les ressources seront puisées dans les imprévus du fonctionnement.

Pour : 8 ; Contre : 1 (C. Babot) ; Abstention : 3 (B. Lagarde, T. Chebelin, P. Deliège)

JP. Combret : Un expert est attendu pour tous les problèmes électriques récurrents au groupe scolaire.

Le report de la ligne prévue au budget de 2014 pour le paiement des dalles a été oubliée sur 2015.

Sur le budget assainissement

Dépenses à faire face sous 48 heures sur le budget assainissement suite à des problèmes de canalisation. Xylem est intervenu pour identifier les canalisations bouchées. L'un des regards étaient très enterrée. Il est donc nécessaire de la rehausser avec une buse pour faciliter l'entretien au niveau de l'ère de retournement au city stade. Soit 1200 €.

Il sera nécessaire de trouver où prendre les crédits et d'équilibrer le budget.

JP Combret : C'est un bouchon de graisse qui est à l'origine du problème. Le réseau n'a pas été curé depuis l'origine. Grace au prestataire, des entretiens réguliers ont été planifiés. Beaucoup de foyers passent par là (village, chemin de la Goutte). Une analyse du réseau sera faite pour savoir si c'est normal ou pas.

Y aura-t-il un coût pour la prestation de Xylem ou est-ce que ça peut entrer dans leur contrat d'entretien ? A vérifier sur le contrat.

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Concernant le budget des Saules, de nombreuses réunions ont été organisées avec le maître d'oeuvre, le constructeur (Amibois) et la commission en charge.

441302 € de coût total (achat du terrain et coût de la construction).

On était sur le point d'amorcer les travaux lorsque le maître d'oeuvre a remarqué que le coût est supérieur à ce qui a été porté au budget, soit :

235 000 € HT pour la construction des maisons (lots 1 à 10) et lots 11 et 12 (cuisine et peinture). Or, c'est 239 000 € uniquement pour Amibois.

Soit pour le total 255 000 €.

Sur le budget a aussi été occulté le terrassement et l'aménagement des parkings à l'entrée du lotissement, soit un devis de 8 885 €.

Tous les coûts des concessionnaires n'étaient pas connus au moment du vote du budget. Les devis représentent 10738 € contre 8000 € de budgétisé.

Les canalisations d'adduction d'eau potable ne pouvant être prise où cela était prévu, il est nécessaire de faire un raccordement un peu plus loin, soit un coût supplémentaire.

JP. Combret : il manque un devis d'ERDF pour le branchement, les câblages entre le coffret et les maisons.

Soit un coût total de 473 000 € représentant un coût supplémentaire de 31 809 € par rapport au budget précédemment voté.

Les deux terrains ont été vendus pour 105 000 € TTC chacun.

180 000 € contracté de relais avance sur la vente du terrain.

60 000 € de relais sur la TVA

Emprunt de 155000 € sur 15 ans.

Un emprunt complémentaire doit être contracté de 115 000 €. Le Crédit agricole n'a toujours donné un accord officiel depuis 3 semaines pour cet emprunt.

Un emprunt global de 300 000 € sur 20 ans avec la Caisse d'épargne obtenu dans la journée à de meilleures conditions, enveloppe globale pouvant se substituer aux encours et aux attendus du CRCA.

Le Crédit agricole garde le relais de 180 000 € qui sera remboursé dans 3 mois.

Les mensualités de 1660 € se verraient couvertes par le montant des loyers à percevoir.

B. Lagarde : Qui a commis l'erreur à la base ? Sur du neuf, il ne peut pas y avoir d'aléas. Si le maître d'oeuvre est responsable, il doit faire jouer son assurance.

D. Gasc : Il est difficile de prouver que l'erreur vient du maître d'oeuvre. Les chiffres ont été donnés par téléphone juste avant le vote du budget.

B. Lagarde : Si l'erreur vient d'un professionnel, c'est lui qui doit en prendre la charge. Ils sont assurés pour ça.

P. Delière : j'ai demandé à voir les synthèses des offres. Avec un écart de 20 000 €, je ne suis pas sûr d'avoir choisi le mieux disant en commission d'appel d'offres.

D. Gasc : effectivement on devrait rechercher les responsabilités, et noter sur la délibération la réserve sur la responsabilité.

B. Lagarde : on peut faire jouer la protection juridique.

D. Gasc : le maître d'oeuvre nous a donné le montant exact pour les lots 1 à 12 puis dans un 2e temps, il ne s'agissait que des lots 1 à 10. Il y a aussi une erreur de notre part sur les lots 11 et 12 pour lesquels c'est le montant HT sur le HT et non sur le TTC.

B. Lagarde demande une réunion avec tous les intervenants.

D. Gasc : on est obligé de payer ce qui a été signé.

JP. Combret : La décision modificative est nécessaire, ça n'empêche pas de faire jouer la protection juridique.

Monsieur le Maire met au vote la décision modificative pour équilibrer le budget suite aux dépenses non budgétisés.

Pour : 4 ; Contre : 7 (P. Delière, N. Sans, F. Moure, B. Lagarde, C. Babot, C. Moratona, D. Ralière ; Abstention : 1 (T. Chebelin)

- **Signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch pour le raccordement au réseau d'eau potable du lotissement « Les Saules »**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec le SIECT pour la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'eau potable au lotissement Les Saules.

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

- **Autorisation au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne pour engager les travaux d'électrification du lotissement « Les Saules »**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour autoriser le SDEHG à réaliser les travaux d'électrification au lotissement Les Saules. Ils s'élèvent à 7690 €, dont 1938 € à notre charge.

Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Afin d'avancer sur le budget des Saules et d'avoir tous les éclaircissements, M. Barrué doit être convoqué rapidement : lundi à 19 heures. Mardi 23 juin : conseil municipal.

➤ **Questions diverses**

Un des propriétaires des terrains vendus aux Saules a autorisation de mettre un mobile home, accordé avec assurance faute d'une signature sous seing privé qui aurait du avoir lieu il y a un mois.

Levée de la séance à 20h20